



Assemblée générale

Distr. générale
8 août 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 51 de l'ordre du jour provisoire*

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/188, le présent rapport fournit des informations à jour sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey adopté par la Conférence internationale pour le financement du développement, y compris des recommandations concrètes concernant les mesures de suivi. Il devrait être lu en même temps que les prochains rapports du Secrétaire général sur le système financier international et le développement, la crise de la dette et le développement et le commerce international et le développement, la note du Secrétaire général sur la cohérence, la coordination et la coopération dans le contexte de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du Document final du Sommet mondial de 2005 (E/2006/48) ainsi qu'avec le résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, des travaux de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED (A/61/81-E/2006/73). Il présente également les conséquences du Document final du Sommet mondial de 2005 pour le financement du développement.

* A/61/150.

** Le présent rapport a été préparé en consultation avec les principales parties prenantes institutionnelles du processus de financement pour le développement. Toutefois, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est seul responsable de son contenu.



Le rapport traite des progrès accomplis en matière de mobilisation des ressources intérieures, de l'accroissement de l'aide officielle et des flux financiers privés ainsi que des nouveaux allègements de dette. Toutefois, les progrès en matière commerciale, qui offrent les perspectives à la fois les plus importantes et les plus durables pour les pays en développement, sont dans l'impasse et les perspectives de mener à bien le cycle de négociations de Doha d'ici à la fin 2006 sont quasiment inexistantes. Enfin, le rapport décrit brièvement les activités menées pour assurer la participation de l'ensemble des principales parties prenantes à l'occasion de discussions permanentes au sujet de questions liées au processus de suivi.

I. Introduction

1. Le Sommet mondial de 2005 a offert l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés depuis la Déclaration du Millénaire et sur les changements intervenus au niveau international en matière politique et économique. Il a donné lieu à une évaluation d'ensemble des mesures nécessaires compte tenu du nouvel environnement pour revitaliser le consensus au sujet des principes, des défis et priorités de façon à permettre de nouveaux progrès en matière de développement, de sécurité et de droits de l'homme. Il a cherché à concrétiser ce consensus en mesures collectives de façon à mettre en place un cadre général pour permettre à ceux qui vivent toujours dans la pauvreté et la peur pour leur sécurité personnelle, et qui ne jouissent pas des droits fondamentaux, de concrétiser leurs aspirations de développement. Allant au-delà de la Déclaration du Millénaire, le Document final reconnaît l'importance de la mobilisation des ressources financières et de l'utilisation efficace de ces ressources par les pays en développement et les pays en transition et place le Consensus de Monterrey au cœur d'un partenariat mondial pour le développement indispensable pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire. Ce faisant, il étend l'approche globale du financement du développement à l'ensemble des objectifs de développement convenus au niveau international adoptés par les États Membres lors des réunions au sommet et conférences organisées par les Nations Unies au cours des dernières décennies.

II. Mobilisation des ressources financières intérieures pour le développement

2. Les ressources intérieures constituent la principale source de financement du développement. De ce fait, et comme indiqué dans le Consensus de Monterrey, les États sont au premier chef responsables de l'adoption de politiques permettant de mobiliser pleinement ces ressources aux fins du développement. Les gouvernements de pays en développement ont donc continué de prendre les mesures concrètes pour mettre en œuvre des politiques macroéconomiques saines, améliorer la gouvernance, lutter contre la corruption et adopter des politiques macroéconomiques mieux équilibrées qui soutiennent le développement du secteur privé.

3. La main-d'œuvre est l'une des ressources les plus importantes pour le développement. Pour l'exploiter pleinement, il est indispensable d'offrir des emplois appropriés, ainsi que des possibilités d'éducation et de formation pour développer les compétences et accroître la productivité. La déclaration ministérielle adoptée lors du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social de juillet 2006 a renouvelé l'appel lancé lors du Sommet mondial de 2005 afin que le plein-emploi productif et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent constituent l'un des objectifs essentiels des politiques nationales et internationales pertinentes, ainsi que des stratégies nationales de développement, y compris des stratégies de réduction de la pauvreté, dans le cadre des efforts destinés à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du

Millénaire. La déclaration reconnaît, entre autres, la nécessité d'intégrer l'emploi des jeunes dans les stratégies et les programmes nationaux de développement¹.

4. La lutte contre la corruption, que ce soit au niveau national comme dans les relations internationales, est tout aussi importante. La Convention des Nations Unies contre la corruption appuie la constitution des partenariats nécessaires entre pays développés et pays en développement dans ce domaine. Depuis son enregistrement, en décembre 2005, elle compte 140 signataires et a été ratifiée ou approuvée par 58 pays.

5. De plus, dans son communiqué d'avril 2006, le Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement (Comité du développement) a demandé à la Banque mondiale d'élaborer, en liaison étroite avec le Fonds monétaire international (FMI), d'autres banques multilatérales de développement et leurs membres afin d'assurer une approche cohérente, équitable et efficace et de définir clairement les modalités d'opération, une stratégie générale pour aider les pays membres à renforcer leur gouvernance et la lutte contre la corruption.

6. Il importe également d'accorder l'attention qu'il convient aux obstacles à la mobilisation des ressources créés par les structures et institutions de gouvernance. L'expérience donne à penser qu'une approche progressive de l'élimination de ces obstacles constitue la solution la plus efficace. Lorsque les réformes en matière de gouvernance entraînent une modification de la répartition du revenu, il est alors nécessaire d'assurer la complémentarité non seulement entre réformes économiques, mais également entre réformes économiques et réformes sociales. Il est difficile d'évaluer la qualité institutionnelle et de définir avec précision ce que constitue une bonne gouvernance, étant donné que les succès remportés dans ce domaine dépendent des caractéristiques propres du pays considéré et du moment où les réformes ont été introduites². Il convient donc de faire preuve de prudence au moment de transposer les mesures préconisées au niveau mondial dans les stratégies nationales de développement, ce qui suppose d'acquérir une plus longue expérience concernant l'emploi d'indicateurs, et d'accroître les investissements en la matière³.

7. Afin d'appuyer les efforts en cours de mobilisation des ressources intérieures, le Document final du Sommet prévoit que d'ici à la fin de 2006, tous les pays en développement auront élaboré et appliqué des stratégies nationales de développement dont les objectifs auront été précisés à l'occasion d'un dialogue national, et auront analysé et défini de façon précise les politiques nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Ces stratégies préciseront en particulier les ressources nécessaires, c'est-à-dire, entre autres, comment mobiliser les ressources intérieures, faire en sorte que l'aide fournie par les donateurs soit à la fois à plus long terme et plus prévisible, et en faire transiter une partie plus importante par le budget de l'État, l'objectif étant que les pays adoptent et appliquent les mesures nécessaires pour atteindre l'ensemble des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire.

¹ Pour le projet de déclaration, voir E/2006/L.8.

² Voir la *Situation économique et sociale dans le monde, 2006 : croissance divergente et développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.06.II.C.1), chap. V.

³ Voir *Global Monitoring Report 2006, Millennium Development Goals: Strengthening Mutual Accountability – Aid, Trade and Governance* (Washington, Banque mondiale), Part. II.

8. La formulation des stratégies nationales doit s'appuyer sur une évaluation fiable des ressources extérieures disponibles de façon à ce que la structure de la dette soit telle que ces stratégies puissent être menées sur le long terme. Cela suppose l'adoption d'initiatives générales en matière d'allègement de la dette, au-delà de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (voir par. 48) ainsi que de mesures commerciales, notamment dans le cadre de l'Initiative d'aide au commerce (voir par. 28). La pleine coopération de l'ensemble des États et des parties prenantes multilatérales à l'appui de ce processus sera tout aussi importante.

9. Les pays à faible revenu doivent surmonter des problèmes particuliers lorsqu'il s'agit de créer les conditions nécessaires pour assurer la coordination entre l'action du secteur public et celle du secteur privé à l'appui de la mobilisation des ressources intérieures. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), préparés avec la participation des parties prenantes intérieures et des partenaires extérieurs du développement, peuvent constituer le cadre des stratégies nationales de développement destinées à surmonter ces problèmes. Ils peuvent également avoir un effet sur le volume des ressources intérieures, dans la mesure où leur préparation est un préalable indispensable à l'obtention d'une aide concessionnelle de la part de la Banque mondiale [par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement (IDA)] et du FMI (par l'intermédiaire de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance). En outre, ils sont également indispensables à l'obtention d'un allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés (PPTE). De ce fait, environ 70 pays à faible revenu prévoient d'élaborer de tels documents et, à la fin de juin 2006, 50 DSRP avaient été soumis aux conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale et 46 pays avaient adopté des stratégies de réduction de la pauvreté.

10. Les stratégies de réduction de la pauvreté reposent sur les principes de base suivants : a) elles doivent répondre spécifiquement aux besoins du pays, et leur adoption comme le suivi de leur exécution doivent faire largement intervenir la société civile; b) elles doivent être axées sur les résultats, et répondre plus particulièrement aux besoins des pauvres; c) elles doivent tenir compte du fait que la pauvreté est un phénomène pluridimensionnel; d) elles doivent chercher à constituer des partenariats afin d'améliorer la coordination entre tous les partenaires du développement concerné; et e) elles doivent s'inscrire dans une perspective à long terme des problèmes et des besoins. Toutefois, depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire, les pays ont été exhortés à aller plus loin et à placer les objectifs du Millénaire au cœur de leurs stratégies, et une évaluation détaillée réalisée récemment⁴ a permis de constater des progrès en ce sens.

11. Afin que les stratégies de réduction de la pauvreté contribuent davantage encore à la réalisation des objectifs du Millénaire, on pourrait les renforcer de façon qu'elles contribuent à la responsabilité des différents partenaires, d'une manière générale comme des uns envers les autres, prévue dans le Consensus de Monterrey et réaffirmée dans le Document final du Sommet mondial de 2005. Pour cela, il faudrait non seulement établir un lien entre la réalisation des objectifs du Millénaire et la programmation des dépenses à moyen terme ainsi que des budgets annuels, mais également incorporer les objectifs du Millénaire dans les DSRP et les relier à des mesures précises, adaptées à la situation de chaque pays. Il serait ainsi plus

⁴ *2005 Review of the Poverty Reduction Strategy Approach: Balancing Accountabilities and Scaling Up Results* (Washington, FMI/Banque mondiale, 19 août 2005).

facile de produire les stratégies de réduction de la pauvreté en mesures concrètes, prioritaires et dont il serait possible de suivre l'application. Par ailleurs, la politique du gouvernement apparaîtrait clairement au législateur ainsi qu'aux autres parties prenantes intérieures et aux partenaires extérieurs du développement. Il importe de noter que cela suppose toutefois des engagements rapides, prévisibles et à long terme des donateurs ainsi qu'un accroissement de la part de l'assistance qui transite par le budget ou qui y paraît.

12. Enfin, la prise en compte de la situation propre du pays considéré et des obstacles auxquels il doit faire face, le renforcement des processus et systèmes de prise de décisions, notamment des systèmes d'élaboration du budget, de suivi et d'évaluation, et la participation des parties prenantes intérieures et des donateurs au débat concernant les priorités nationales de développement pourraient permettre de renforcer la contribution des stratégies de réduction de la pauvreté à la réalisation des objectifs du Millénaire.

III. Mobilisation des ressources internationales pour le développement : investissements directs étrangers et autres flux de capitaux privés

13. Bien que les flux de capitaux privés soient devenus la principale source de ressources extérieures pour les pays en développement, les transferts vers les pays développés n'ont cessé de progresser depuis la crise asiatique, et ont dépassé les 600 milliards de dollars en 2005. Ces dernières années, ils s'expliquaient principalement par les excédents courants importants et l'accumulation parallèle de réserves internationales de nombreuses économies de marchés émergentes. Seuls les pays les moins avancés (PMA), et en particulier les pays qui bénéficient de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE), restent bénéficiaires nets de transfert de ressources.

14. L'augmentation des entrées nettes de capitaux privés observée en 2004 s'est poursuivie en 2005 et a été tout particulièrement marquée dans le cas des pays en transition où ces entrées ont atteint plus de 40 milliards de dollars sur un total d'environ 165 milliards de dollars. Cette augmentation s'explique principalement par un accroissement des investissements directs étrangers, notamment en Afrique (voir A/61/136).

15. En dépit de la relative stabilité des flux de capitaux privés, les marchés financiers des pays en développement restent exposés à la volatilité des taux d'intérêt et des marchés financiers internationaux. Si les primes de risque sont restées relativement stables en 2005 et au premier trimestre de 2006, on a constaté un accroissement des primes et de la volatilité des marchés d'actions de nombreux pays émergents depuis mai 2006. Une réaction brutale aux graves déséquilibres mondiaux pourrait se traduire par une réduction à la fois des entrées de capitaux privés et des excédents extérieurs et donc par une contraction des financements extérieurs.

16. En 2005, les investissements directs étrangers (IDE) sont restés la principale composante des entrées nettes de capitaux étrangers dans les pays en développement et ont continué de représenter une part importante des flux de capitaux à destination des économies en transition. Dans le contexte général de l'accroissement en 2004, et

plus encore en 2005, de ces investissements, la part des pays en développement et des pays en transition est passée de 27 % en 2001-2003 à 37 % en 2004-2005⁵. Toutefois, les flux ont principalement concerné un petit nombre de pays et ignoré, pour une large part, les PMA qui n'ont reçu que moins de 5 % du total pour les pays en développement en 2005.

17. Les IDE des pays en développement et des pays en transition ont fortement progressé au cours des années 90 et représentent aujourd'hui plus d'un dixième du total mondial⁵. Un petit nombre de ces pays, principalement des pays à revenu intermédiaire et l'Inde, sont désormais d'importantes sources d'investissements directs dans d'autres pays en développement, offrant ainsi aux pays à faible revenu et aux PMA une nouvelle source de capitaux étant donné que les sociétés transnationales des pays en développement ont tendance à investir dans des pays se trouvant au même stade de développement ou à un stade de développement inférieur.

18. Le Consensus de Monterrey a mis l'accent sur la nécessité pour les pays en développement de faire davantage d'efforts pour attirer des investissements productifs et en atténuer la volatilité. En collaboration avec les partenaires nationaux et multinationaux, le Service consultatif pour les investissements étrangers de la Banque mondiale fournit une assistance technique et des services de renforcement des capacités afin d'améliorer les conditions d'investissement, et le Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale a récemment formulé un ensemble de recommandations destinées à améliorer la coordination et à accroître l'efficacité des efforts du Groupe de la Banque mondiale en faveur de l'amélioration du climat d'investissement dans les pays en développement⁶.

19. Ces efforts se sont traduits par une tendance générale à la libéralisation des politiques des pays en développement à l'égard des IDE. Toutefois, on observe depuis peu une tendance contraire dans un certain nombre de pays, fréquemment liée aux investissements dans les ressources naturelles. Par ailleurs, un certain nombre de pays développés ont également émis des réserves à l'égard des investissements directs de pays en développement dans ce qu'ils considèrent être des secteurs stratégiques.

20. Pour attirer davantage d'investissements étrangers et mobiliser une part plus importante de l'épargne intérieure, de nombreux pays en développement doivent investir afin d'améliorer les infrastructures physiques telles que les transports, les réseaux d'énergie et les télécommunications. Le secteur public restera une source particulièrement importante de financement à cet égard mais, si les ressources publiques, y compris les ressources destinées à faire face à des aléas, sont clairement comptabilisées, les partenariats secteur public/secteur privé pourraient également jouer un rôle important. Des mécanismes appropriés pour limiter les risques liés à ces investissements sont toutefois indispensables, et l'Agence multilatérale de garantie des investissements facilite les IDE dans les pays en développement en offrant une assurance contre les risques politiques, comme, par l'intermédiaire de son programme, sur les petits investissements destiné à promouvoir les investissements Sud-Sud.

⁵ Voir CNUCED, *World Investment Report 2006*.

⁶ Groupe indépendant d'évaluation, *Improving Investment Climates: An Evaluation of World Bank Group Assistance* (Washington, Banque mondiale, 2006).

IV. Le commerce international en tant que moteur du développement

21. Le Consensus de Monterrey mettait l'accent sur les liens entre le commerce, le développement et la finance. Pour profiter pleinement d'un système commercial mondial orienté vers le développement, les pays les moins avancés, les pays en développement enclavés et les petits États vulnérables, en particulier en Afrique, ont besoin d'un meilleur accès aux marchés et à l'assistance financière des pays développés afin de lever les obstacles sur le plan de l'offre. Cet objectif devrait occuper une place capitale dans l'explicitation de la stratégie nationale de développement de ces pays.

22. Lancé en novembre 2001, le Cycle de négociations de Doha avait pour objectif de « faire en sorte que les pays en développement, notamment les pays les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce mondial qui corresponde aux besoins de leur développement économique » (A/C.2/56/7, annexe, par. 2). Le Document final du Sommet mondial de 2005 engageait donc les États Membres à s'employer rapidement à mettre en œuvre le volet développement du programme de travail de Doha.

23. À la réunion ministérielle de Hong Kong, en décembre 2005, des progrès ont été enregistrés dans un certain nombre de domaines touchant les pays les moins avancés. L'accès aux marchés des pays développés, en franchise de droits et sans contingent, sur une base durable, a été décidé pour au moins 97 % de l'ensemble des produits, définis au niveau des lignes tarifaires, pour les exportations des pays les moins avancés, à compter de 2008 ou, au plus tard, au début de la période de mise en œuvre du cycle de négociations. Les pays en développement qui sont en mesure de permettre le même accès devraient le faire. Il a été également convenu que les dérogations accordées aux pays les moins avancés dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) seraient considérées « avec bienveillance » et « rapidement », et les donateurs, les organismes multilatéraux et les institutions financières internationales ont été instamment priés de coordonner leurs activités pour veiller à ce que les pays les moins avancés n'aient pas à subir des conditionnalités contraires à leurs droits et obligations en vertu des accords de l'OMC. Les pays les moins avancés devaient être autorisés à déroger aux obligations découlant de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce jusqu'en 2020, et à ne s'acquitter de leurs engagements concernant la fourniture d'un appui technique et financier supplémentaire qu'à hauteur de leur niveau de développement.

24. Il a été également convenu de supprimer toutes les subventions à l'exportation sur le coton à la fin de 2006 au plus tard, de procéder en ce qui concerne les subventions intérieures qui faussent les échanges pour la production de coton, à des réductions plus fortes et rapides que celles convenues dans le cadre de la formule générale et d'accorder un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour le coton provenant des pays les moins avancés à partir du début de la période de mise en œuvre du cycle.

25. Dans l'agriculture, les subventions à l'exportation devaient être supprimées totalement avant 2013 et en majeure partie en 2010 au plus tard. L'accord s'est fait également sur la nécessité de réduire effectivement les subventions intérieures qui faussent les échanges. Les ministres ont également abordé la question de la marge

de manœuvre possible dans l'emploi des critères de la sécurité alimentaire, de la sécurité des moyens de subsistance et du développement rural pour décider qu'un certain nombre de produits feraient l'objet d'un traitement spécial, ainsi que dans l'aptitude à déclencher un mécanisme spécial de sauvegarde destiné à protéger l'économie contre les importations dans des circonstances particulières.

26. La Déclaration de Hong Kong approuvait également la création par le Comité directeur pour la mise en œuvre du cadre intégré, en octobre 2005, d'une équipe spéciale chargée de faire rapport sur la conception d'un cadre intégré « amélioré » qui entrerait en vigueur au 31 décembre 2006 au plus tard. Cette équipe spéciale a remis son rapport.

27. La « formule suisse », qui aboutirait à des réductions proportionnellement plus fortes pour les tarifs plus élevés, a été adoptée pour l'accès aux marchés non agricoles, encore qu'il reste à en négocier les détails techniques.

28. Les ministres ont également approuvé l'Initiative d'aide au commerce et invité le Directeur général de l'OMC à charger une équipe spéciale d'étudier les moyens de concrétiser cette initiative et à consulter les membres et les institutions et organisations internationales compétentes à propos des mécanismes qui permettraient de mobiliser davantage de ressources financières pour l'aide au commerce, le cas échéant sous forme de dons et de prêts à des conditions de faveur. Cette équipe spéciale a été constituée et a rendu un rapport contenant des recommandations sur la portée, les objectifs et les principes directeurs de l'aide au commerce, ainsi que sur les mécanismes qui permettraient de rendre cette initiative opérationnelle aux niveaux national, régional et mondial. L'aide au commerce portera sur l'élaboration des politiques commerciales (depuis la formation des responsables jusqu'à l'aide à la définition des politiques nationales), le respect des obligations commerciales, les ajustements et infrastructures liés au commerce et la constitution de capacités de production. Pour que l'aide au commerce constitue le soutien le plus efficace au volet développement du Cycle de Doha, il faut qu'elle soit conçue comme élément complémentaire de l'élargissement des possibilités commerciales offertes aux pays en développement et qu'elle apporte un financement supplémentaire, prévisible, durable et efficace pouvant pourvoir aux besoins croissants des pays en développement, des pays les moins avancés d'entre eux en particulier, en matière d'aide à la mise en œuvre des nouveaux accords (sur la facilitation du commerce par exemple), à l'allègement des coûts d'ajustement et à l'exploitation des nouvelles possibilités d'accès aux marchés.

29. Au cours de la période qui s'est écoulée depuis la Conférence ministérielle de Hong Kong, d'intenses négociations ont été organisées dans les domaines de l'agriculture et de l'accès aux marchés non agricoles afin de parvenir à un accord avant la fin de 2006, comme l'avait instamment demandé le Secrétaire général. Toutefois, l'éloignement des positions des différents négociateurs sur les questions d'accès aux marchés, de mesures de soutien interne, de produits sensibles, de produits spéciaux et de mesures spéciales de sauvegarde, en ce qui concerne l'agriculture, et sur l'application du traitement spécial et différencié aux pays en développement, en ce qui concerne l'accès aux marchés non agricoles, a fait que le délai fixé pour s'accorder sur les modalités d'engagement dans ces domaines capitaux n'a pas été respecté.

30. En dépit du soutien du G-8 lors du Sommet de Saint-Pétersbourg, les membres de l'OMC ne sont pas parvenus à combler l'écart entre leurs positions respectives,

s'agissant en particulier de l'agriculture, si bien que, à la réunion du 27 juillet du Conseil général, celui-ci a pris note de l'annonce par le Directeur général que les négociations étaient suspendues dans tous les domaines pour donner aux membres le temps de réexaminer la situation, d'étudier les possibilités qui s'offrent et de revoir leurs positions.

31. Concrètement, la suspension des négociations signifie que les travaux de tous les groupes de négociation sont suspendus. Elle signifie aussi que les progrès réalisés à ce jour sur divers éléments du programme de négociation, y compris ceux de la Conférence ministérielle de Hong Kong, sont également suspendus. Faute d'une reprise rapide des négociations et d'un accord sur les modalités relatives à l'agriculture et à l'accès aux marchés non agricoles, il ne sera guère possible d'achever le Cycle de Doha avant la fin de 2006. Le commerce est un élément capital du partenariat pour le développement institué à Monterrey parce qu'il comporte des avantages pour tous les partenaires et que ces avantages sont plus importants et plus permanents que l'aide publique ou que l'allègement de la dette. Il importe dès lors que la justification économique manifeste de l'exploitation de toutes les possibilités offertes par le volet développement du Cycle de Doha se traduise par un appui politique tout aussi fort, afin que les négociations puissent reprendre et déboucher le plus rapidement possible.

V. Accroître la coopération financière et technique internationale pour le développement

32. Les engagements pris dans le cadre du Consensus de Monterrey se sont traduits par une inversion de la tendance à la baisse de la part de l'aide publique au développement dans le revenu national brut (RNB) des pays développés, qui est passée à 0,25 % en 2003 et 0,26 % en 2004. Selon des estimations préliminaires pour 2005, l'APD atteindrait 106,5 milliards de dollars, soit 0,33 % du RNB des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Ce total comprend plus de 20 milliards de dollars d'aide ponctuelle, par exemple l'allègement de la dette de l'Iraq et du Nigéria et les secours d'urgence après le tsunami. Cela étant, si tous les engagements actuels sont respectés, dans les délais prévus, l'APD devrait atteindre 130 milliards de dollars en 2010. Selon des chiffres de l'OCDE disponibles en 2006, pour 2002 et 2003, plus de la moitié de l'augmentation de l'APD en termes nominaux était destinée à l'Afrique subsaharienne. La moitié du surcroît d'aide annoncé pour la période allant jusqu'à 2006 devrait également être consacrée à l'Afrique.

33. Nonobstant l'évolution positive constatée depuis 2002, les montants actuels et les projections concernant l'APD pour 2006-2010 demeurent bien en deçà des diverses estimations tournant autour du montant de 150 milliards de dollars jugé nécessaire pour que les pays en développement puissent atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans la mesure où une bonne partie de l'augmentation récente des courants d'aide relève de l'allègement de la dette et de l'aide d'urgence, cette augmentation contribue peu au surcroît d'aide qui est essentiel pour réaliser le passage à une échelle supérieure nécessaire pour que les pays en développement puissent atteindre ces objectifs.

34. Comme il ressort clairement du rapport sur le projet du Millénaire, pour atteindre les OMD, il faudra réunir des montants précis de financement pendant des

périodes précises. Il faudra donc adapter la composition de l'APD au financement des dépenses précises nécessaires pour atteindre les OMD. Dans les années 90, les parts de l'allègement de la dette, de l'aide d'urgence et de l'assistance technique dans le total des courants d'aide étaient toutes en augmentation. Ces courants remplissent certes des objectifs importants mais l'aide d'urgence n'est pas conçue pour aider au développement à long terme et l'allègement de la dette n'apporte généralement pas de l'argent frais aux pays débiteurs. La coopération technique, pour sa part, apporte divers intrants permettant d'obtenir des résultats sur le plan du développement mais il est difficile de déterminer dans quelle mesure elle contribue à combler les déficits de financement. En conséquence, en dépit de la remontée récente du niveau des contributions comptabilisées, on constate un déclin de l'APD en tant que source de ressources budgétaires pour les pays en développement, limitant l'aptitude de ceux-ci à atteindre les OMD. En appelant à accroître l'APD, il faudrait donc préciser qu'il s'agit d'accroître les ressources qui passent par les budgets des pays bénéficiaires, pour leur permettre en particulier d'appliquer pleinement les principes d'appropriation et d'alignement. Il faut pour cela que la proportion de l'aide qui passe par les budgets des pays bénéficiaires soit rigoureusement suivie et devienne un objectif précis de l'assistance technique⁷.

35. Par ailleurs, il faut non seulement une augmentation notable de l'APD pour que les pays en développement aient davantage de chances d'atteindre les OMD mais il est aussi essentiel que l'APD soit orientée principalement vers les plus pauvres et les moins avancés des pays en développement. En adoptant le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 90 à l'issue de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en septembre 1990, les pays développés ont accepté que, dans le cadre de l'objectif d'une APD totale à 0,7 %, ils consacraient au moins 0,15 à 0,20 % de leur RNB à aider les pays les moins avancés. Quelques donateurs ont atteint cet objectif mais le total des courants d'APD en faveur des pays les moins avancés a reculé et se situait à environ la moitié de l'objectif visé dans les années 90. La tendance est plus positive depuis Monterrey : l'APD consacrée aux pays les moins avancés a connu une forte augmentation ces dernières années. Cela étant, en examinant de plus près la composition de cette aide, on s'aperçoit que si l'on exclut l'aide d'urgence, l'allègement de la dette et l'aide à la reconstruction, le montant de l'APD consacrée aux pays les moins avancés en 2004 était inférieur en termes réels à ce qu'il était en 1990.

36. Un consensus commence à se dessiner parmi les gouvernements tant donateurs que bénéficiaires à propos des mesures qui s'imposent pour favoriser de meilleurs résultats sur le plan du développement. Cette évolution vers une plus grande responsabilisation mutuelle en matière de résultats de développement a nettement gagné en ampleur depuis la Conférence de Monterrey, en particulier depuis le Forum de haut niveau sur l'harmonisation (Rome) et le Forum de haut niveau pour renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement (Paris). Cette dernière réunion a rassemblé deux fois plus de pays et de nouveaux pays donateurs que celle de Rome et, pour la première fois, des représentants de la société civile et des parlementaires étaient associés aux travaux. Plus de 100 pays et des institutions d'aide au développement se sont engagés sur un schéma pratique de rationalisation

⁷ *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2005 : financement du développement* (publication des Nations Unies destinée à la vente numéro F.05.II.C.1.), chap. IV.

de l'aide et de responsabilisation accrue à cet égard, par un suivi de l'application de ce schéma.

37. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide établit cinq grands principes à cet effet : a) appropriation des stratégies de développement par les pays en développement partenaires; b) alignement du soutien des donateurs sur ces stratégies; c) harmonisation des interventions des donateurs; d) gestion axée sur les résultats; et e) responsabilisation mutuelle des donateurs et de leurs partenaires. La Déclaration contenait en outre une cinquantaine d'engagements visant à améliorer la qualité de l'aide, assortis de 12 indicateurs permettant leur suivi. Par la suite, le Groupe de travail du Comité d'aide au développement de l'OCDE s'est accordé sur des objectifs couvrant tous ces indicateurs.

38. Par ailleurs, l'Union européenne a adopté son propre ensemble supplémentaire d'objectifs, dont la réduction de 50 % du nombre des missions non coordonnées, le transfert de la moitié de l'aide publique par le biais des programmes d'aide de pays, l'intégration de toutes les mesures de renforcement des capacités à des programmes coordonnés; le recours plus fréquent aux arrangements multidonateurs et la nécessité d'éviter la création de nouvelles unités d'exécution des projets.

39. Outre les domaines couverts par les objectifs de la Déclaration de Paris, il existe plusieurs autres possibilités d'amélioration de l'efficacité de l'aide. En premier lieu, il reste toujours à donner suite aux engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social de 1995, lorsque les donateurs se sont engagés à consacrer 20 % de l'APD aux services sociaux de base dans les pays en développement. En outre, alors même que les preuves des effets néfastes de l'aide liée s'accumulent, cette question n'est toujours pas traitée comme il se doit. La Déclaration de Paris contient certes un indicateur (le huitième) sur la nécessité de délier l'aide mais l'accord n'a pu se faire que sur un objectif de « progrès continus dans le temps ». À cet égard, des progrès non négligeables ont certes été réalisés pour ce qui est de délier l'aide, mais le coût de l'aide liée demeure élevé. En 2002, elle a réduit la valeur de l'aide bilatérale d'au moins 5 milliards de dollars.

40. La volonté politique d'élargir et d'approfondir la coopération entre pays en développement est certes plus forte mais le caractère inégal des efforts faits dans ce domaine suscite des préoccupations. Pour s'attaquer à cette difficulté, l'Organisation des Nations Unies, par l'entremise du Groupe spécial de la coopération Sud-Sud et en partenariat avec d'autres organismes et parties prenantes compétents, a pris des initiatives visant à améliorer les possibilités de coopération entre pays en développement pour atteindre les objectifs de développement convenus au plan international, y compris les OMD (voir DP/2006/21, DP/CF/TCDC/2 et EXTENSION I).

41. Les initiatives visant à promouvoir la coopération Sud-Sud touchant la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement postérieur à celles-ci ont été également favorisées, par exemple celles visant à faciliter l'aide d'autres pays en développement pour les projets de relèvement entrepris après le tsunami de décembre 2004. Les autres appels adressés à la communauté internationale ont notamment trait au développement du soutien à la coopération triangulaire.

42. Une conférence internationale sur les sources innovantes de financement du développement a été organisée sous l'égide du Gouvernement français à Paris, les 28 février et 1^{er} mars 2006. Cette conférence a été consacrée à examiner des

propositions concrètes de projets pilotes axés sur les moyens de susciter un surcroît de ressources consacrées au développement et d'assurer une affectation plus efficace de ces ressources, en particulier aux services de nutrition et de santé. À cette conférence, un « groupe directeur sur les prélèvements de solidarité pour financer le développement » a été constitué, et les participants ont décidé d'organiser en 2007 un « forum sur le financement novateur du développement ».

43. Parmi les propositions dont l'état de concrétisation est le plus avancé figure une contribution de solidarité sur les billets d'avion. Cette contribution de solidarité se ferait par la création ou le relèvement de taxes et redevances aéroportuaires, dont les coûts de recouvrement sont minimes et qui ne font pas intervenir la souveraineté fiscale nationale. Cette contribution devrait en principe n'avoir que peu de répercussions sur l'utilisation des transports aériens et les recettes de ce secteur. Trois pays (Chili, France et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ont fait des progrès vers la mise en œuvre de cette contribution sur le transport aérien en 2006. Le Chili a instauré une surtaxe de 2 dollars sur les vols internationaux au départ, en janvier 2006. De même, la France a adopté en juillet 2006 une contribution sur les billets d'avion dont le produit devrait atteindre 200 millions d'euros par an. Le Royaume-Uni a également indiqué qu'il affectera à l'aide aux projets de développement dans le domaine de la santé une partie de sa taxe d'aéroport actuelle.

44. Un autre programme pilote, la Facilité internationale de financement pour la vaccination, pourrait permettre de réunir 4 milliards de dollars sur 10 ans. L'on estime que 5 millions de vies humaines pourraient être sauvées d'ici à 2015 en consacrant à ce mécanisme 4 milliards de dollars sur 10 ans, concentrés au début de la période, pour soutenir l'action menée par l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. Huit pays participent actuellement à ce programme : Afrique du Sud, Brésil, Espagne, France, Italie, Norvège, Royaume-Uni et Suède. Des contributions sont attendues également de la Fondation Gates. L'Afrique du Sud a annoncé qu'elle verserait une contribution de 1 million de dollars par an sur 20 ans à ce programme, et le Brésil a annoncé une contribution de même montant.

45. Les autres projets pilotes en cours d'exécution ou à un stade avancé de planification ont trait à la création d'engagements préalables d'achats, formule proposée initialement par l'Italie, pour encourager la mise au point de nouveaux vaccins, et le projet « loterie humanitaire pour libérer les enfants de la faim », présenté par le Programme alimentaire mondial.

VI. Dette extérieure

46. En juin 2006, 19 pays avaient atteint le point d'achèvement et 10 autres le point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. Le coût total des allègements de dette accordés pour ces 21 pays est estimé à 41,3 milliards de dollars des États-Unis en valeur actualisée nette (VAN) fin 2005, assumé à part égale par les créanciers multilatéraux et les créanciers bilatéraux⁸. Au total, 23 créanciers multilatéraux se sont engagés à accorder à ces 29 pays des allègements dont le montant est estimé à 20,7 milliards de dollars des États-Unis en VAN 2005 alors que

⁸ Fonds monétaire international et Association internationale de développement, « Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative-Statistical Update », 21 mars 2006, p. 5.

les donateurs ont annoncé et versé des contributions d'un montant de 3,6 milliards de dollars au Fonds fiduciaire de l'Initiative, administré par l'IDA, et apportent leur soutien à plusieurs banques multilatérales de développement et autres créanciers régionaux et sous-régionaux. Les créanciers membres du Club de Paris se sont engagés à accorder un allègement d'environ 15,2 milliards de dollars en VAN fin 2005 et la plupart d'entre eux ont promis des allègements plus importants que ceux auxquels ils se sont engagés en vertu de l'Initiative renforcée. Le coût des allègements en faveur des 29 pays ayant atteint le point de décision pour les 54 créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris s'élève selon les estimations à 3,8 millions de dollars en VAN fin 2005, mais la participation de ces créanciers à l'Initiative a été limitée. La plupart des créanciers commerciaux n'ont pas annoncé d'allègement de dette, bien que leur part dans le total des allègements accordés au titre de l'Initiative PPTE soit peu élevée (moins de 4 %) et n'ont pas non plus accordé d'allègement traditionnel⁹.

47. Le nombre de pays admis à bénéficier de l'Initiative PPTE a toutefois augmenté à la suite de la décision de septembre 2004 des conseils d'administration de l'IDA et du FMI de reporter à fin 2006 la clause de caducité automatique et d'en limiter l'application aux pays qui satisfont aux critères de revenu et d'endettement sur la base des données à fin 2004. En avril 2006, les conseils d'administration ont approuvé une liste définitive de 11 pays qui pourraient souhaiter bénéficier de ce report¹⁰. Le coût de l'allègement pour ces pays s'élève selon les estimations à 21 milliards de dollars en VAN fin 2004 assumé à parts égales par les créanciers multilatéraux et les créanciers bilatéraux. Ces 11 pays n'ont pas toujours mis en œuvre de façon satisfaisante les politiques macroéconomiques appuyées par le FMI et l'IDA, mais la plupart font état de progrès en ce qui concerne leurs stratégies de réduction de la pauvreté. L'Initiative PPTE renforcée devrait arriver à terme fin décembre 2006, ce qui pourrait vouloir dire que certains pays en développement surendettés ne seraient pas en mesure d'obtenir un allègement s'ils n'ont pas satisfait à cette date aux critères fixés. Les deux conseils d'administration étudieront cette question au cours des prochains mois.

48. Lors du Sommet qu'il a tenu en juillet 2006, le Groupe des Huit a proposé que le FMI, l'IDA et le Fonds africain de développement annulent l'intégralité de leurs créances sur les pays en développement les plus pauvres, qui sont pour l'essentiel des pays africains. En décembre 2005, le FMI a décidé que tous ses pays membres dont le revenu par habitant était inférieur à 380 dollars, ainsi que tous les pays qui avaient dépassé le point d'achèvement de l'Initiative PPTE, pourraient bénéficier d'un tel allègement dans le cadre de l'Initiative pour l'allègement de la dette multilatérale (IADM)¹¹. Au 1^{er} juillet 2006, le Fonds avait accordé à ce titre des

⁹ Ibid., p. 6.

¹⁰ Voir FMI et IDA, « Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative – List of Ring Fenced Countries that Meet the Income and Indebtedness Criteria at end 2004 », 11 avril 2006 et la note d'information publique n° 06/41. Sur ces 11 pays, sept (Comores, Côte d'Ivoire, Libéria, République centrafricaine, Somalie, Soudan et Togo) étaient déjà considérés comme potentiellement éligibles à l'Initiative PPTE, les quatre autres étant l'Érythrée, Haïti, le Kirghizistan et le Népal. En avril 2006, le Bhoutan, la République populaire démocratique lao et Sri Lanka avaient satisfait aux critères de revenu et d'endettement à fin 2004, mais ont décidé de ne pas présenter de demande. Bien que la liste soit close, il pourrait être possible d'y ajouter des pays dont on estime qu'ils respectaient à fin 2004 les critères fixés.

¹¹ La dette susceptible d'être concernée est la dette existant en 2004 et non encore remboursée à la date à laquelle le pays respecte les critères fixés.

allègements d'un montant total de 3,7 milliards de dollars à 21 pays¹². En avril 2006, la participation de l'IDA à l'IADM a été assurée lorsque le Conseil des gouverneurs a approuvé pour 17 pays, essentiellement d'Afrique¹³, un ensemble de mesures d'annulation des dettes contractées sur 40 ans pour un montant total de 37 milliards de dollars. Cette annulation, qui concerne les crédits décaissés avant la fin 2003 et non encore remboursés, a pris effet le 1^{er} juillet 2006.

49. Il a été suggéré que d'autres institutions officielles pourraient accorder des allègements similaires à des emprunteurs remplissant les conditions requises. En avril, la Banque interaméricaine de développement a créé un comité du Conseil des gouverneurs chargé d'étudier la participation de la Banque aux allègements dans le cadre de l'IADM en faveur de la Bolivie, du Guyana, d'Haïti, du Honduras et du Nicaragua.

50. Pour certains pays en développement toutefois, le montant total de l'allègement irrévocable au point d'achèvement n'a pas été suffisant pour ramener leurs dettes à un niveau tolérable. Cette situation constitue l'une des principales critiques formulées à l'égard de l'Initiative PPTE. D'après le Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale¹⁴, bien que les 19 milliards d'allègement accordés aient réduit de moitié les ratios d'endettement de 18 pays qui avaient atteint le point d'achèvement en 2005, si on se fonde sur le principal indicateur d'endettement extérieur, on constate que la situation de 11 des 13 pays ayant dépassé le point d'achèvement s'est détériorée et que dans 8 de ces pays, le ratio d'endettement est à nouveau supérieur au seuil fixé dans le cadre de l'Initiative. La révision des taux d'actualisation et la modification des taux de change ont contribué à cette augmentation du ratio d'endettement, et les nouveaux emprunts ont annulé les progrès enregistrés en matière d'exportation et de mobilisation de ressources. Six des huit pays qui ont dépassé le point d'achèvement ne présentent qu'un risque limité de surendettement, mais restent vulnérables à des chocs liés aux exportations et ont toujours besoin de bénéficier de ressources concessionnelles ainsi que de gérer avec prudence leur dette¹⁵. Dans son rapport, le Groupe conclut que les allègements de dette ne sont pas suffisants à eux seuls pour ramener les pays en développement lourdement endettés sur la voie d'une croissance durable : pour cela, il faudrait notamment que ces pays améliorent durablement la gestion de leur budget, les conditions financières et la gestion de la dette publique.

51. L'Initiative PPTE a cependant permis d'apporter de nouvelles ressources aux pays remplissant les critères fixés. D'après le rapport du Groupe d'évaluation, les transferts nets à destination de ces pays ont doublé entre 1999 et 2004, alors que ceux vers d'autres pays en développement n'ont augmenté que d'un tiers. De plus, les pays qui sont parvenus au point d'achèvement bénéficiaient, pour certains critères, de notes plus élevées que d'autres pays à faible revenu, et ont conservé des notes plus élevées. En revanche, les pays qui n'ont pas encore atteint le point

¹² Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Guyana, Honduras, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tadjikistan, Tanzanie et Zambie.

¹³ Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Éthiopie, Ghana, Guyana, Honduras, Madagascar, Mali, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie et Zambie.

¹⁴ Groupe indépendant d'évaluation de la Banque mondiale : *Debt Relief for the Poorest: An Evaluation Update of the HIPC Initiative* (Banque mondiale, Washington, 2006), p. xi et tableau 3.3, p. 17.

¹⁵ Ibid., p. xii.

d'achèvement ont les notes les plus faibles en moyenne de tous les pays à faible revenu, ce qui signifie qu'ils auront probablement de grandes difficultés à gérer leur économie, et donc qu'ils ne tireront pas pleinement profit de l'allègement dont ils ont bénéficié¹⁵.

52. Le Club de Paris continue de jouer un rôle actif dans le processus en faveur des PPTE, ainsi que d'offrir des possibilités d'allègement de dette aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire qui ne peuvent accéder à l'Initiative PPTE. L'approche d'Évian adoptée en octobre 2003 pour des pays qui ne bénéficient pas de l'Initiative PPTE mais qui ont besoin d'un allègement a été appliquée jusqu'à aujourd'hui à neuf pays, dont l'Iraq. En octobre 2005, le Club de Paris a conclu avec le Nigéria un accord selon les termes de Naples qui prévoyait en outre un rachat par le Nigéria du reste de sa dette avec une décote. Cet accord a été appuyé par un instrument de soutien à la politique économique, le premier approuvé par le Fonds depuis sa création en juillet 2005.

53. D'autres pays à revenu intermédiaire qui ont obtenu de bons résultats à l'exportation, comme le Brésil et la Fédération de Russie, ont utilisé leurs réserves de change pour rembourser par anticipation leurs dettes aux créanciers membres du Club de Paris.

54. Afin d'être en mesure de détecter une détérioration de la situation et de faire en sorte que cette détérioration ne se traduise pas par un endettement excessif, le FMI et l'IDA ont récemment adapté le cadre pour déterminer le degré d'endettement tolérable à la situation particulière des pays à faible revenu. Les analyses du degré d'endettement tolérable, établies à partir de ce cadre, sont utilisées par un certain nombre de créanciers pour leurs décisions en matière de prêt. En particulier, l'IDA l'utilise pour déterminer la répartition de son soutien financier à un pays donné entre prêts et dons. Pour sa part, le Club de Paris s'en sert pour déterminer quels seront les termes applicables dans le cadre de l'approche d'Évian. Toutefois, le nouveau cadre met toujours l'accent sur le degré d'endettement tolérable et les vulnérabilités associées, et non sur les besoins financiers pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Une étude récente¹⁶ de 43 analyses du caractère tolérable de la dette citée par le FMI/IDA¹⁷ montre que six analyses seulement mentionnent les objectifs du Millénaire et une seulement le montant des dépenses nécessaires. Une approche qui accorderait la priorité aux objectifs du Millénaire déterminerait le service de la dette sur la base des ressources disponibles une fois allouées les sommes nécessaires à la réalisation des objectifs du développement humain et des objectifs du Millénaire¹⁸.

¹⁶ Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE), « The New World Bank/IMF Debt Sustainability Framework: A Human Development Assessment ».

¹⁷ Fonds monétaire international et Association internationale de développement, « Heavily Indebted Poor Countries Initiative, Status of Implementation », 19 août 2005.

¹⁸ CIDSE, op. cit.

VII. Questions systémiques : cohérence et cohésion des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux à l'appui du développement¹⁹

55. Le développement de la coopération et du dialogue multilatéraux au sujet de questions systémiques clefs, l'amélioration de la structure de gouvernance des institutions financières internationales et une définition plus claire du rôle du financement public dans les marchés émergents ont été au cœur de débats récents consacrés au renforcement du système financier international. Par ailleurs, plusieurs initiatives réglementaires importantes, et notamment en vue de l'adoption des normes révisées de fonds propres (Bâle II) ont continué de recevoir une grande attention.

56. Afin de renforcer la coordination des politiques macroéconomiques, les pays membres du FMI ont convenu, lors des réunions de printemps 2006, de mettre en place un nouveau processus de consultations multilatérales sur les questions systémiques. Ce processus rassemblera les principaux acteurs de l'économie mondiale et, selon qu'il conviendra, des entités formées par des groupes de pays. La première consultation à laquelle participeront l'Arabie saoudite, la Chine, les États-Unis d'Amérique, le Japon et les pays de la zone euro sera consacrée à la question des déséquilibres mondiaux, l'objectif étant de parvenir à adopter des mesures communes efficaces.

57. Pour être efficace, le dialogue multilatéral devra assurer la participation de tous les pays, qui devront pouvoir y faire entendre leur voix. Après plusieurs années de délibération, une nouvelle approche de la réforme de la gouvernance du FMI prévoyant dans un premier temps un accroissement des quotes-parts des pays les plus sous-représentés, semble recueillir un large soutien. Cette question devrait être examinée à l'occasion de l'assemblée annuelle du FMI qui se tiendra à Singapour en septembre 2006. Puis, d'autres questions plus complexes, telles que la révision de la formule utilisée pour le calcul des quotes-parts, la réforme des droits de vote de base, les rôles, les responsabilités, la taille et la composition du Conseil d'administration et les procédures de sélection des cadres de la haute direction, devraient être examinées ultérieurement. Pour que cette révision ait un effet, il est clair que la deuxième phase doit être reliée de façon crédible à la première et être assortie d'un calendrier précis. Il a par ailleurs été suggéré que d'autres organes intergouvernementaux étudient eux aussi la question de leurs structures de gouvernance (A/61/81-E/2006/73, par. 12).

58. En dépit de politiques énergiques et d'un accroissement des avoirs de réserve, un certain nombre de pays émergents à économie de marché présentent toujours des faiblesses structurelles sous-jacentes. Il reste donc nécessaire d'étudier de nouveaux instruments financiers internationaux et régionaux afin de prévenir les crises, ou de gérer ces crises si elles se produisent. Le financement officiel de la prévention des crises reste l'une des principales questions auxquelles il n'a pas été apporté de réponse. Depuis la disparition de la ligne de crédit pour imprévus, en novembre 2003, le FMI a recherché d'autres façons d'atteindre cet objectif essentiel

¹⁹ Pour un examen plus détaillé des questions systémiques, voir le rapport sur le système financier international et le développement soumis par le Secrétaire général à la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

et a proposé de créer un nouvel instrument²⁰ auquel pourrait avoir accès les membres qui mettent en œuvre des politiques macroéconomiques vigoureuses, dont le niveau d'endettement est tolérable, et qui mènent une action transparente, mais qui connaissent toujours des problèmes de bilan et qui restent exposés à des chocs. Le plafond de l'accès serait normalement fixé à 300 % de la quote-part, automatiquement disponible en une seule fois, et révisable à la hausse ultérieurement.

59. Des propositions, appuyées par le Comité monétaire et financier international, ont été également avancées concernant le développement des échanges entre le Fonds et d'autres organismes régionaux de financement ou des mécanismes de mise en commun des réserves. Pour certains, le Fonds pourrait jouer un rôle plus important, en se consacrant principalement à la surveillance des membres qui ont mis des réserves en commun et en fournissant des indications sur ce que devraient être de saines politiques.

60. Une série d'initiatives réglementaires aux niveaux international, régional et national, notamment en matière de contrôle bancaire, de comptabilité, d'audit, de gouvernement d'entreprise, de communication des données et de blanchiment d'argent sont déjà entrées en vigueur ou sont sur le point de l'être, ce qui signifie que de nombreux pays en développement devront introduire de multiples réformes alors que leurs capacités financières et de mise en œuvre sont limitées. Ils devront par conséquent déterminer quelles sont les réformes à introduire en priorité pour renforcer leur système financier, et auront besoin d'une assistance technique à cet effet.

61. Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale, créé par la résolution 2004/69 du Conseil économique et social, et qui se compose de 25 experts siégeant à titre personnel, nommés par le Secrétaire général sur proposition de leur gouvernement, s'est réuni à Genève du 5 au 9 décembre 2005. L'ordre du jour de cette première session, à laquelle ont également participé 64 observateurs représentant des gouvernements, des organes intergouvernementaux ainsi que des institutions universitaires et des organisations non gouvernementales, était le suivant : a) abus de conventions fiscales et chalandage fiscal; b) entraide en matière de recouvrement de créances fiscales; c) arbitrage international en matière fiscale; d) dépouillement des bénéficiaires; e) imposition des revenus perçus par les participants aux projets de développement; f) définition modifiée de l'établissement stable; g) révision du modèle de Convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement; et h) examen et adoption de la version révisée du projet de manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement. À l'issue de la session, le Comité a établi un rapport (E/2005/45) contenant ses conclusions et recommandations, pour examen par le Conseil économique et social, qui en a approuvé les conclusions²¹.

²⁰ Rapport du Directeur général sur l'application de la stratégie à moyen terme du Fonds, FMI, 5 avril 2006 (voir <www.imf.org>).

²¹ Voir E/2006/L.36 pour le projet de résolution.

VIII. Rester engagé

62. Comme indiqué ci-dessus, le Sommet mondial de 2005 a réaffirmé que le consensus de Monterrey constituait la référence du partenariat mondial pour le développement et a demandé un renforcement de la coopération entre institutions existantes, compte tenu de leurs mandats et de leurs structures de gouvernance respectifs, et l'ensemble des intervenants dans le processus du financement du développement.

63. La neuvième réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CNUCED s'est déroulée à New York le 24 avril 2006 avec pour thème général « Cohérence, coordination et coopération dans le contexte de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du Document final du Sommet mondial de 2005 ». Les quatre sous-thèmes, qui ont fait l'objet de quatre tables rondes tenues parallèlement, étaient : a) mise en œuvre de stratégies nationales de développement en vue de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et appui en faveur de ces stratégies; b) la dimension Développement du programme de travail de Doha : prochaines étapes, y compris en matière d'aide pour le commerce; c) mise en œuvre et développement des initiatives actuelles visant à rendre l'endettement plus tolérable; et d) appui en faveur des efforts de développement des pays en développement à revenu intermédiaire. La réunion était saisie pour ce faire d'une note d'information du Secrétaire général (E/2006/48).

64. Un nombre record d'administrateurs et administrateurs suppléants des conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI ont participé à la réunion, qui a également rassemblé des ministres, vice-ministres et hauts fonctionnaires dans les domaines de la finance, des affaires étrangères et de la coopération en matière de commerce et de développement, ainsi que des responsables et des cadres dirigeants d'organisations internationales (voir E/2006/INF/1). Des représentants de la société civile et du secteur privé ont également participé activement aux séances plénières et aux tables rondes. Le résumé établi par le Président du Conseil (A/61/81-E/2006/73) fait la synthèse des observations, analyses, initiatives et recommandations présentées ou formulées par les participants. Dans sa conclusion, le Président du Conseil a proposé d'engager des consultations avec l'ensemble des parties prenantes en vue de déterminer comment accroître l'impact de la réunion de printemps. Le Conseil a approuvé cette proposition et définit des objectifs précis pour ces consultations²².

65. La réunion de 2006 a été précédée d'un nombre record de manifestations préparatoires organisées par les divers intervenants du processus de financement pour le développement, aussi bien à New York qu'à Washington, une table ronde sur et notamment les marges de manœuvres budgétaires et les stratégies nationales de développement organisée au Siège de l'ONU le 17 mars 2006, sous la présidence du Président du Conseil, ainsi qu'une série de séminaires, ateliers et discussions de groupe interactifs organisés par un vaste groupe d'organisations non gouvernementales, dont la New Rules for Global Finance Coalition, Action Aid International, African Forum and Network on Debt and Development/European Network on Debt and Development (Afrodad/Eurodad), la CIDSE, et Rede Brazil,

²² Voir E/2006/L.34 pour le projet de résolution.

les 20 et 21 avril 2006 dans les locaux de la Banque mondiale juste avant les réunions de printemps de la Banque et du FMI. Des résumés de ces manifestations sont affichés sur le site Web du financement pour le développement à l'adresse suivante <<http://www.un.org/esa/ffd/ffdspecialevents.htm>>.

66. Par ailleurs, le Forum économique mondial a organisé deux réunions à Washington afin de lancer le rapport final sur les consultations multi-parties prenantes consacrées en 2004-2005 au potentiel non utilisé des institutions de financement pour catalyser les investissements privés et contribuer à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. En avril 2006, le rapport a été présenté au National Press Club en présence de spécialistes de la politique économique, de représentants de gouvernements et de chefs d'entreprise. La table ronde organisée par la suite le 21 avril 2006 au siège de la Banque mondiale a rassemblé des administrateurs de la Banque, de hauts responsables nationaux et des chefs d'entreprise.

67. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le PNUD ont organisé pour leur part une réunion au siège du FMI le 21 avril 2006 afin d'étudier la possibilité d'utiliser des emprunts obligataires liés au PIB pour limiter les vulnérabilités cycliques des pays en développement et réduire les risques de défaut et de crise de la dette. Cette réunion faisait suite à un atelier sur le même thème organisé à New York le 2 octobre 2005. Ces deux manifestations ont rassemblés des ministres des finances, de hauts fonctionnaires nationaux, des cadres dirigeants d'organisations multilatérales, des acteurs de premier plan du secteur privé et des universitaires de réputation internationale. L'examen de cette question devrait se poursuivre.

68. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/188, le Bureau du financement du développement continue d'organiser, dans le cadre de son mandat, des ateliers, des consultations entre plusieurs parties prenantes, des tables rondes et d'autres activités afin de permettre aux pays Membres de respecter plus facilement les engagements pris à Monterrey. L'un des thèmes abordés au cours de la période 2006-2007, concerne l'action des banques nationales de développement en faveur du développement économique et social avec l'appui d'organes régionaux de développement, d'institutions financières internationales, de la société civile, d'instituts universitaires et du secteur privé. À la suite de la réunion, les 1^{er} et 2 décembre 2005 à New York, d'experts chargés de fixer les points à examiner, des consultations régionales ont été organisées les 12 et 13 juin 2006 à Lima sur les problèmes auxquels doivent faire face les banques nationales de développement en Amérique latine et les 27 et 28 juin 2006 à Paris sur le rôle des banques nationales et régionales de développement en Afrique. D'autres consultations devraient se tenir dans d'autres régions. Les résultats de ces diverses consultations seront présentés lors du débat de haut niveau de 2007 consacré au financement du développement.

69. Une autre série de consultations est consacrée au financement de l'accès aux services collectifs de base pour tous sous la direction de la Fondation Friedrich Ebert, en coopération avec le Bureau du financement du développement. Des représentants de sociétés de services aux collectivités, des experts du secteur public et du secteur privé ainsi que des représentants d'institutions financières internationales, de la société civile et du monde universitaire seront invités à y participer. Une réunion d'experts tenue les 26 et 27 juin 2006 à New York a

contribué à définir plus précisément les thèmes des consultations prévues pour 2006 et 2007 en Amérique latine, en Afrique et en Asie.

70. Des représentants d'entreprises participant au processus de financement pour le développement ont manifesté de l'intérêt pour l'organisation de consultations consacrées au développement de l'esprit d'entreprise. Un atelier sur cette question a été organisé par la Junior Chambers International le 9 juin 2006 à Monastir (Tunisie). Par ailleurs, des préparatifs sont en cours, en coopération avec The Indus Entrepreneurs, en vue de l'organisation en octobre 2006 d'une réunion d'experts et d'une table ronde consacrées au rôle des diasporas dans la création d'entreprises dans les pays en développement. Des informations sur l'ensemble de ces consultations sont affichées à l'adresse suivante : <<http://www.un.org/esa/ffd/MSA>>.
